

Siège social :

Olivet (45160)
336, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
Tél. : 02 38 66 36 81

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

**Association régie par les dispositions de la loi
du 1^{er} juillet 1901**

64, route d'Olivet

45100 ORLEANS

EXERCICE 2015

Clos le 31 décembre 2015

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A.R.L. Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2015

Clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

h

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.
- Nous nous sommes assurés de la conformité des éléments retenus pour la valorisation de la provision pour indemnités de départ en retraite et de la correcte information qu'il en est donné dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

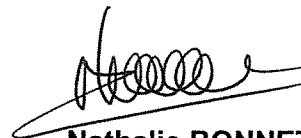
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Olivet, le 4 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.R.L. Michel CREUZOT AUDIT



**Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Mandataire social**

BILAN au 31 décembre

en €

		ACTIF		PASSIF	
		2015	2014	2015	2014
IMMOBILISATIONS					
	valeur d'acquisition				
	total amorti				
	valeur nette				
Terrain "Station"	9 270,81	-	9 270,81		
Terrain "Croix de Mickey"	3 227,50	-	3 227,50	137 013,61	135 023,70
	12 498,31	-	12 498,31	700,00	
Logiciels	5 682,01	5 632,18	49,83		
Maison de la Nature & de l'Env.	68 602,06	68 602,06	0,00		
Aménagements de la M.N.E.	105 881,37	43 555,85	62 325,52	73 508,49	62 950,20
Equip caméra balbuzard	72 256,55	72 256,55	0,00		
Véhicules	38 887,95	38 181,47	706,48		
Matériels de bureau	413,90	413,90	0,00		
Matériels micro-informatiques	14 123,30	13 830,09	293,21		
Mobilier	7 899,51	7 899,51	0,00		
Autres matériels et outillages	11 775,10	10 565,08	1 210,02	68 973,68	61 424,57
Matériels d'animation	28 415,77	27 946,57	469,20		
	353 937,52	288 883,26	65 054,26		
CREANCES					
Clients - produits à recevoir		52 240,12			
Fournisseurs avances versées		250,00			
Subventions et autres créances		137 355,27			
Personnel et comptes rattachés		1 401,82			
		191 247,21	187 702,99	91 489,62	102 531,23
TRESORERIE					
Livrets		116 329,99	137 942,34		
Compte courant		5 737,11			
Caisse		425,45			
		122 492,55			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
		2 794,73	1 613,62	7 085,00	360,00
		394 087,06	415 466,61	394 087,06	415 466,61
TOTAL				TOTAL	

COMPTE DE RESULTAT

en €

CHARGES		2015	2014	PRODUITS		2015	2014
60-ACHATS		17 309,68	13 007,99	70-VENTES		76 009,12	89 281,38
Achats pour stands		1 327,61		Animations et formations		21 946,00	
Eau, électricité, chauffage		1 646,96		Inventaires et expertises		48 527,00	
Carburant		2 566,74		Divers prestations, locations, expos, brochures		2 759,00	
Fournitures, petits équipements		11 768,37		Remboursements déplacements et divers		2 777,12	
61-SERVICES EXTERIEURS		94 188,78	89 123,45	74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		3 281,00	3 212,00
Prestations de services		79 021,45		Municipalités (23 communes)		3 281,00	
Locations et crédit bail		4 208,06		74-SUBVENTIONS & CONVENTIONS SUR POSTES		143 498,44	145 195,56
Entretien et maintenance		5 688,11		Ministère Envt - gestion Réserve Naturelle		116 350,00	
Assurances		3 979,92		Conseil départemental - animation Réserve		21 850,00	
Documentation et abonnements		981,08		Contrats aidés		5 298,44	
Frais de séminaires		310,16		75-AUTRES PRODUITS DE GESTION		8 556,43	12 332,54
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS		34 446,01	40 637,56	Adhésions		6 460,00	
Honoraires		4 011,90		Droits d'auteur		624,50	
Salons, conférences, expos, concours		1 877,60		Remboursements formations		1 471,93	
Frais déplacements, missions, réceptions		19 196,29		76-PRODUITS FINANCIERS		1 088,52	1 703,63
Affranchissements		5 251,22		DREAL		15 450,00	
Téléphone		3 619,57		DDT Loire		2 500,00	
Services bancaires		206,68		ARS		4 000,00	
Adhésions et cotisations diverses		282,75		Région Centre		119 639,12	
63-IMPOTS ET TAXES		16 780,48	14 655,00	Conseil départemental		5 000,00	
Taxes / salaires et formation professionnelle		15 150,00		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		119 221,50	
Taxe foncière		1 168,00		Communes - conventions sur projets		26 747,72	
Taxes diverses		462,48		ADEME		18 600,00	
64-CHARGES DE PERSONNEL		439 984,83	437 223,46	Graine Centre		7 473,00	
Salaires bruts		326 540,02		Orléanaise des eaux		3 000,00	
Varation provision pour congés payés		-7 000,00		URCPIE		2 826,00	
Charges sociales		114 848,12		FNECVL		2 403,00	
Cotisation / droits d'auteurs		196,91		RTE / Réserve		2 200,00	
Organismes formation		4 036,88		Autres subventions et conventions		4 685,91	
Gratifications aux stagiaires		1 362,90		77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		21 598,15	21 584,91
65-AUTRES CHARGES DE GESTION		1 675,31	3 837,69	Quote part annuelle subv. d'investissement		9 691,71	
Cotisations (dont FNECVL)		1 014,93		Dons		11 716,00	
Droits d'auteurs et divers		660,38		Autres		190,44	
66-CHARGES FINANCIERES		18,96	0,00	789-REPORT RESSOURCES NON UTILISEES/SUBV. ATTRIBUEES		50 487,00	69 472,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		340,00	18,96	TOTAL DES PRODUITS		638 264,91	669 868,79
68-DOTATIONS ET PROVISIONS		18 204,20	18 187,77	TOTAL GLOBAL		638 264,91	669 868,79
Dotations aux amortissements		10 655,09					
Dotations aux provisions		7 549,11					
689-ENGAG. A REALISER S/ SUBV. ATTRIBUEES		12 961,20	50 487,00				
TOTAL DES CHARGES		635 909,45	667 178,88				
Résultat de l'exercice (excédent)		2 355,46	2 689,91				
TOTAL GLOBAL		638 264,91	669 868,79				

communes

Ascoux

Beaugency

Bou

Châlette s/ Loire

Chécy

Chilleurs aux Bois

Combleux

Dadonville

Jargeau

La Chapelle St Mesmin

La Ferté St Aubin

Malesherbes

Mardié

Mareau aux prés

Meung sur Loire

Olivet

St Ay

St Hilaire St Mesmin

St Jean de Braye

St Jean de la Ruelle

St Pryvé St Mesmin

Semoy

Trainou

LNE – ANNEXE clôture des comptes 2015

Règles et méthodes comptables

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

RAS

Provision pour Indemnités de fin de carrière

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues sont :

- ✓ Taux d'actualisation : 4,68 % (au 31/12/15) – Taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporates AA) cf taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- ✓ Revalorisation salariale annuelle +1,00 %.
- ✓ Taux de charges patronales (50% cadre, 40% non cadre).
- ✓ Droits conventionnels établis à partir de la convention collective animation.
- ✓ Taux de turnover : faible pour les cadres et moyen pour les non cadres.
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2014.
- ✓ Taux de départ volontaire 40%, taux de mise à la retraite par l'employeur 60%.
- ✓ Age de départ à la retraite à taux plein : 65-67 ans.
- ✓ Salaire brut moyen mensuel : cadre 3009,50€, non cadre 1986,89€.

Compte-tenu de l'ensemble des paramètres retenus, le montant de l'engagement s'élève à **68 973,68€** au 31/12/15.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire.
Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

- Logiciels 3 ans
- Immeuble 20 ans
- Gros aménagement des locaux (toiture) 25 ans
- Aménagement des locaux 10 ans
- Installations, agencements de sites 5 ans
- Véhicules 5 ans
- Matériels de bureau 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Matériels d'ameublement 5 ans
- Autres matériels et outillages 5 ans
- Matériels d'animation 3 ans

Tableau des immobilisations	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	6 079,92		397,91	5 682,01
TERRAINS	12 498,31			12 498,31
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	105 881,37			105 881,37
AMENAGEMENTS DE SITES	72 256,55			72 256,55
VEHICULES	38 887,95			38 887,95
MATERIELS DE BUREAU	413,90			413,90
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	14 123,30			14 123,30
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			7 899,51
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	11 775,10			11 775,10
MATERIELS D'ANIMATION	28 598,71		182,94	28 415,77
TOTAL	367 016,68	0,00	580,85	366 435,83

Tableau des amortissements	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	5 970,29	59,80	397,91	5 632,18
TERRAINS	0,00			0,00
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	34 726,02	8 829,83		43 555,85
AMENAGEMENTS DE SITES	72 256,55			72 256,55
VEHICULES	37 757,58	423,89		38 181,47
MATERIELS DE BUREAU	413,90			413,90
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	13 275,79	554,30		13 830,09
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	7 899,51			7 899,51
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	10 092,70	472,38		10 565,08
MATERIELS D'ANIMATION	27 814,62	314,89	182,94	27 946,57
TOTAL	278 809,02	10 655,09	580,85	288 883,26

Subventions d'équipements

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

subventions d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	215 821,52		2 927,02	212 894,50
subv 2015 : REGION conv. verte 2015-2017		20 250,00		20 250,00
TOTAL	215 821,52	20 250,00	2 927,02	233 144,50

amortiss des subv d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	152 871,32	7 848,53	2 927,02	157 792,83
REGION conv. verte 2015-2017		1 843,18		1 843,18
TOTAL	152 871,32	9 691,71	2 927,02	159 636,01

Fonds dédiés

engagements à réaliser sur subventions attribuées	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
Projet ZP (solde 2012)	450,00		450,00	0,00
Projet JZP(solde 2012)	1 450,00		1 450,00	0,00
Facture mouette	1 150,00		1 150,00	0,00
ZP 2013	7 499,00		7 499,00	0,00
NORAUTO	5 000,00		5 000,00	0,00
SRB 2014-2015 / Région IBC Chécy	5 802,00		5 802,00	0,00
A21 Coll 2013-2015 / Région	3 619,00		3 619,00	0,00
Act. Innov 2014-2016 / Région A21L	1 580,00		1 580,00	0,00
Act. Innov 2014-2015 / Région Dragon	5 767,00		5 767,00	0,00
MJN 2014	7 878,00		7 878,00	0,00
ZP 2014	10 292,00		7 772,00	2 520,00
RSE 2015-2016 / REGION		2 257,20		2 257,20
ERDF convention		4 000,00		4 000,00
ZP 2015		2 400,00		2 400,00
Sentier / Réserve Naturelle		1 784,00		1 784,00
TOTAL	50 487,00	10 441,20	47 967,00	12 961,20

Provision pour congés payés et RTT

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre.

Le salaire brut des 12 derniers mois (à fin décembre) sert de référence, il est multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 26 (*), auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.

Pour tout CDD éventuel faisant encore partie des effectifs au 31 décembre il a été tenu compte des 10% d'indemnités de précarité.

provision pour CP, RTT, précarité	valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	372,71	307,84	372,71	307,84
montant brut	35 372,00	30 364,00	35 372,00	30 364,00
charges	14 666,00	12 674,00	14 666,00	12 674,00
TOTAL	50 038,00	43 038,00	50 038,00	43 038,00

(*) 52 semaines /12 mois = 4,33 semaines travaillées par mois. Droit à congés = 5 semaines x 6 jours.
6 jours par semaine x 4,33 semaines = 26 jours travaillés par mois.

Charges et Produits constatés d'avance

Charges, pour 2 794.73€.

Il s'agit principalement d'abonnements, d'adhésions et contrats de locations (prorata N+1).

Les produits, pour 7 085,00€.

Il s'agit d'une prestation à réaliser pour le CAOVL.

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer, pour 3 530,00€, il s'agit :

- d'une provision pour honoraires Commissariat aux comptes.

Produits à recevoir : Néant

Créances et dettes

comptes	Etat des créances	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	Divers animation	1 680,00	1 680,00	
411CAO	Communauté d'agglo	10 900,00	10 900,00	
411CEM	Cemex granulats	3 500,00	3 500,00	
411CHR	CHRYSO	3 720,00	3 720,00	
411COTABT	Adhésions	30,00	30,00	
411DRA	CPCMF / DRAAF Centre	2 500,00	2 500,00	
411EQUIOM	EQUIOM Granulats	6 510,00	6 510,00	
411GRA	GRAINE Centre	3 755,50	3 755,50	
411MAIRIES	Mairies et collectivités	13 941,62	13 941,62	
411SAUR	SAUR Limousin Charente	4 270,00	4 270,00	
411URCP	Union régionale CPIE Centre	1 413,00	1 413,00	
418100	Clients facture à établir	20,00	20,00	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
425200	avances permanentes	557,36	557,36	
	-			
	<u>Avances versées frs</u>			
409100	fournisseurs avances versées	250,00	250,00	
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441100	SUBV DIVERSES (Mairie d'Orléans)	9 520,00	9 520,00	
441ADEME	ADEME	16 740,00	16 740,00	
441AELB	AGENCE DE L'EAU	59 610,75	59 610,75	
441CGENER	DEPARTEMENT	4 370,00	4 370,00	
441REGIO	REGION	41 580,52	41 580,52	
441DREAL	DREAL	5 390,00	5 390,00	
441MAIRIES	MAIRIES	144,00	144,00	
441uniform	UNIFORMATION	844,46	844,46	
	<u>Sociales et fiscales</u>			
	<u>Autres</u>			
		191 247,21	191 247,21	

comptes	Etat des dettes	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
401COU	Coudray	235,00	235,00	
401CREA	Creamine	600,00	600,00	
401DSERV	Domicile services	327,60	327,60	
401FRE	Fredon Centre	18 513,00	18 513,00	
401NAC	Nature Centre	226,16	226,16	
401PRE	Prevost offset	762,00	762,00	
401SM	Simply Market	33,51	33,51	
408100	Factures non parvenues	970,26	970,26	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
421SBR	Sandrine Poirier	1,50	1,50	
	<u>Charges sociales</u>			
428500	dettes provisions sur congés payés	30 364,00	30 364,00	
431000	URSSAF	13 113,00	13 113,00	
431200	AGESSA	60,06	60,06	
437500	IRCANTEC	1 722,14	1 722,14	
437350	CDC/CNP	3 186,71	3 186,71	
437600	HUMANIS - APRI Prévoyance	806,00	806,00	
437CIH	CIHL	309,68	309,68	
438500	charges sociales sur congés payés	12 674,00	12 674,00	
	<u>Impôts et taxes</u>			
447110	Taxe sur les salaires	200,00	200,00	
447300	Taxe FPC	3 855,00	3 855,00	
	<u>Autres</u>			
468600	Charges à payer	3 530,00	3 530,00	
	TOTAL	91 489,62	91 489,62	0,00

Autres informations :

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Le Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2015

Clos le 31 décembre 2015

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.


CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 4 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.R.L. Michel CREUZOT Audit



**Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Mandataire social**